
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CNW-TELBECCODE 1

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

FERMETURE DES BUREAUX DU COMMISSAIRE AU LOBBYISME LE JEUDI 7 JUIN EN PM ET LE VENDREDI 8 JUIN

Québec, le 6 juin 2018– Le Commissaire au lobbyisme informe sa clientèle que ses bureaux seront fermés à compter de midi le jeudi 7 juin ainsi que le 8 juin.

Cette décision a été prise afin d'assurer la cohérence avec les directives de l'Assemblée nationale relatives à la fermeture de ses bureaux et de ceux du gouvernement situés dans le périmètre visé par les événements appréhendés à Québec en marge de la tenue du Sommet du G7.

LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME DU QUÉBEC

Nommé par l'Assemblée nationale du Québec dont il relève afin d'assurer son indépendance, le commissaire au lobbyisme a pour mission de promouvoir la transparence et la saine pratique des activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques des institutions parlementaires, gouvernementales et municipales, ainsi que de faire respecter la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et le Code de déontologie des lobbyistes.

Par son expérience et son expertise en matière d'encadrement des communications d'influence, le Commissaire au lobbyisme du Québec vise à contribuer au renforcement de la confiance des citoyens envers les institutions publiques et les personnes qui les dirigent.

- 30 -

POUR INFORMATION : Daniel Labonté, conseiller en communication
Commissaire au lobbyisme du Québec
Tél. : 418 643-1959, p. 1 ou cellulaire : 418 953-6286
Courriel : dlabonte@commissairelobby.qc.ca